

Image not found or type unknown



DROITS SUITE A UNE RUPTURE CONVENTIONNELLE

Par **epa**, le **30/10/2009** à **16:41**

BONJOUR,

JE TRAVAIL DANS L'INDUSTRIE DU CHOCOLAT ET VAIS ENGAGER UNE RUPTURE
CONVENTIONNELLE DE MON CDI DE 2 ANS SUR LA VOLONTE DE MON EMPLOYEUR
DE METTRE FIN A MON CONTRAT.

JE SOUHAITE SAVOIR QUELS SONT MES DROITS EN TERMES D'INDEMNISATION DE
FIN DE CONTRAT (COMMENT EST CE CALCULE), DE INDEMNISATION ASSEDIC (SUR
QUELLE DUREE).

PAR AILLEURS EST IL POSSIBLE DE NEGOCIER LE DELAI DE DEPART ?

EST CE MIEUX QU'UN LICENCIEMENT ?

JE DOIS FAIRE LE POINT LUNDI 2/11 AVEC MON EMPLOYEUR >> MERCI DE VOTRE
AIDE !